



COMMUNE  
DE  
SAINTE ANASTASIE

**PROCES VERBAL SOMMAIRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 03 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 03 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastase régulièrement convoqué le 28 octobre 2021, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

**PRESENTS** : MM TIXADOR – CHABAUD – Mme PANAFIEU – M FABRE – Mme HURLIN – M. HIBSCHELE – Mmes POULLET – FOURES – BAECKER – MM COULON – AUBIN – BECHARD – Mmes SCHMITT – DECORO – GIBOULET – MENALDO KEBDANI - M. ALTIER –

**ABSENTS** : MM NEVEU – REBUFFAT –

**PROCURATIONS** : M. NEVEU à M. HIBSCHELE  
M. REBUFFAT à M. ALTIER

Soit 19 votants

-----

Les points suivants ont été examinés au cours de la séance du conseil municipal :

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Madame Sophie GIBOULET est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

**2. Approbation du compte rendu de la séance du 22 septembre 2021**

Le compte rendu des débats de la séance du 22 septembre 2021 est approuvé à l'un est approuvé à l'unanimité.

**3. Maintien ou annulation de l'élection d'un adjoint sans délégation**

Le poste d'adjoint est retiré par 13 voix pour, 2 abstentions et 4 voix contre.

**4. Attribution du marché des assurances au 1<sup>er</sup> janvier 2022**

A l'unanimité, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'attribuer les 3 lots à la SMACL, société qui a présenté les offres les mieux disantes, aux montants suivants :

Domage aux biens : 4 502.00 €  
Responsabilité civile : 1 421.00 €  
Flotte automobile 1 331.00 €

*Porte des Gorges du Gardon - Site classé*

## 5. Créances irrécouvrables

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'admission en non-valeur d'une créance éteinte par jugement, d'un montant non réglé à la cantine scolaire de 13.00 €.

## 6. Echange de terrain commune/Hurlin :

L'échange de terrains entre la commune et M. et Mme HURLIN, d'une superficie équivalente de 454 m<sup>2</sup>, permettant à la commune de devenir la seule propriétaire de la parcelle AV 880, en contrepartie d'une même superficie prise sur la parcelle AZ n° 10, est approuvé à l'unanimité

## 7. Achat parcelle AV 142 aux consorts BRUN :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'achat aux consorts BRUN d'une partie de la parcelle cadastrée section AV n° 142, bien en BND, permettant ainsi à la commune de devenir la seule propriétaire du bien, au prix de un (1) € le m<sup>2</sup>, soit un prix total de 1 403 €.

## 8. Modification du tableau des effectifs : création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la transformation du poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe en poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe afin de permettre la nomination d'un agent au grade supérieur.

## 9. Demandes de subventions et approbation des plans de financement :

- 9.1 Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR pour les travaux d'aménagement de l'entrée d'Aubarne : le plan de financement et la demande de subvention sont adoptés à l'unanimité.
- 9.2 Demande de subvention auprès de Nîmes Métropole pour les travaux d'aménagement de l'entrée d'Aubarne : le plan de financement et la demande de subvention sont adoptés à l'unanimité.
- 9.3 Demande de subvention auprès du conseil départemental au titre des amendes de Police et au titre du Pacte territorial pour les travaux d'aménagement de l'entrée d'Aubarne : le plan de financement et la demande de subvention sont adoptés à l'unanimité.
- 9.4 Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour les travaux d'aménagement de l'entrée d'Aubarne : le plan de financement et la demande de subvention sont adoptés à l'unanimité.
- 9.5 Demande de subvention auprès de Nîmes Métropole pour les travaux d'économie d'énergie sur le foyer et la cantine scolaire : le plan de financement et la demande de subvention sont adoptés à l'unanimité.
- 9.6 Demande de subvention auprès de Nîmes Métropole au titre des fonds de concours SPORT pour la création d'un skate parc : le plan de financement et la demande de subvention sont adoptés à l'unanimité.

10. Rapport du délégataire sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement collectif (dossier complet consultable en mairie) : la page concernant plus particulièrement Sainte-ANASTASIE et concluant à une bonne qualité de l'eau potable, est distribuée aux membres du conseil municipal.

11. Question diverses

Le maire,  
Gilles TIXADOR

